



SIVOS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de JARDRES - POUILLE - TERCE a été créé par arrêté préfectoral du 7 septembre 1976.

Le SIVOS a pour objet :

- L'entretien courant des classes maternelles situées sur les communes de Tercé et éventuellement Pouillé.
- La participation à l'organisation et au financement, partiels et complémentaires, du ramassage scolaire.
- La prise en charge des fournitures scolaires, du matériel et des fournitures pédagogiques, du matériel audiovisuel et informatique.
- L'achat de linge et du matériel de literie de l'école maternelle et son entretien.
- Les aides aux actions éducatives (initiation à la natation, ...), voyages et sorties pédagogiques.
- L'aide financière aux coopératives scolaires.
- Le recrutement, la gestion et la rémunération des personnels chargés du secrétariat (1 secrétaire) et des agents territoriaux



Comité syndical

9 membres au total (soit 3 membres de chaque commune) :

- Jardres : Mme Valérie CHARAUREAU, Mme Nelly BOUTILLET et M. William RONDA.
- Pouillé : Mme Aurélie MEADER, Mme Annabelle VIGNER et M. Alain CASSAGNABERE.
- Tercé : Mme Aurélie FOURNIER, Mme Christine POLO et M. Jean-Paul PANICAUD.

Le bureau exécutif est composé de 2 membres :

- Mme Christine POLO, présidente.
- M. Alain CASSAGNABERE, vice-président.

Secrétariat :

- Mme Sylvie THOUVENIN.

SIVOS

Mairie de Tercé
18, Place de l'Eglise
86800 Tercé



Téléphone 05 49 56 84 13
Messagerie : sivosjpt@gmail.com



SIVOS

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
JARDRES-POUILLE-TERCE



*Le lien entre vous et l'école
pour le bien-être de vos enfants*



Ecole de Jardres



CE2 : Delphine KURDIAN
 CE2-CM1 : Stéphanie LEBEAU
 CM1 : Marina PETITPAS
 CM1-CM2 : Nathalie CELERIER
 CM2 : Audrey HUTEAU

Sous la responsabilité des Institutrices :

L'école primaire (05 49 56 79 19) est ouverte (*accueil des enfants 10 mn avant l'heure de rentrée en classe*) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h50 à 11h50 et de 13h45 à 16h00.
- Les mercredis matin de 8h50 à 11h50.

Sous la responsabilité de la Commune :

La garderie (05 49 89 00 43), assurée par Sandrine, est ouverte :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h15 à 8h40 et de 16h00 à 18h30.
- Les mercredis matin de 7h15 à 8h40 et de 11h50 à 13h00.

La pause méridienne et la cantine sont assurées par Meriam les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h50 à 13h45 en 2 services.



Ecole de Pouillé



CP : Maryline DUPEUX
 CE1 : Christelle TRINQUET
 CE1-CE2 : Frédérique LAPEYRE

Sous la responsabilité des Institutrices :

L'école primaire (05 49 56 85 38) est ouverte (*accueil des enfants 10 mn avant l'heure de rentrée en classe*) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 12h00 et de 13h50 à 16h05.
- Les mercredis matin de 9h00 à 12h00.

Sous la responsabilité de la Commune :

La garderie (05 49 51 43 70), assurée par les 2 Valérie, est ouverte :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h15 à 8h50 et de 16h05 à 18h30.
- Les mercredis matin de 7h15 à 8h50 et de 12h00 à 13h00.

La pause méridienne et la cantine sont respectivement assurées par Valérie et Catherine, Laetitia et Chantal les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h50, en 2 services.



Ecole de Tercé



PS : Catherine VAUCELLE
 PS-MS : Isabelle FORGET
 MS-GS : Nathalie HALLIER-CHARPENTIER
 MS-GS : Melisande QUELLA-GUYOT
 GS-CP : Christelle FALOURD

Sous la responsabilité des Institutrices :

Les écoles maternelle et primaire (05 49 56 84 06) sont ouvertes (*accueil des enfants 10 mn avant l'heure de rentrée en classe*) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h00.
- Les mercredis matin de 9h15 à 12h15.

Sous la responsabilité de la Commune :

La garderie (05 49 56 84 06), assurée par Josette, Nathalie, Dominique et Ghislaine, est ouverte :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h15 à 9h05 et de 16h00 à 18h30.
- Les mercredis matin de 7h15 à 9h05 et de 12h15 à 13h30.

La pause méridienne et la cantine sont respectivement assurées par Josette et Ghislaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h15 à 13h45, en 2 services.

A la charge du SIVOS ...

ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : les 5 ATSEM employées par le SIVOS (Sylvie, Marie-Hélène, Marie-Claire, Nadine et Delphine) sont réparties dans les 5 classes de maternelle.

Ramassage scolaire sur présentation de la carte de transport scolaire - *Non obligatoire - Gratuité pour les familles actée par délibération des communes* :

2 bus, financés à 70% par le SIVOS et à 30% par la Région, assurent le ramassage scolaire entre les 3 communes.

Bus A : *Matin* : Tercé (8h25) - Pouillé (8h30) - Jardres (8h45) - Pouillé (9h00) - Tercé (9h10)
Soir : Tercé (16h00) - Pouillé (16h05) - Jardres (16h20) - Pouillé (16h35) - Tercé (16h40)
Mercredi midi : Tercé (12h15) - Pouillé (12h20) - Jardres (12h35) - Pouillé (12h50) - Tercé (12h55)

Bus B : *Matin* : Tercé (8h25) - Jardres (8h40) - Tercé (8h55)
Soir : Tercé (16h00) - Jardres (16h15) - Tercé (16h30)
Mercredi midi : Tercé (12h15) - Jardres (12h30) - Tercé (12h45)

Transport vers la piscine de Chauvigny : financement des bus pour l'initiation à la natation à partir du CP.

Participation aux fournitures et équipements scolaires : équipements pédagogiques, informatique, ...

Sorties scolaires

